

23 déc 1996 -16:00

Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 23 décembre 1996

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de Loi, le lundi 23 décembre 1996, de 12 h 00 à 12 h 30, sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Johan Vande Lanotte. Le Conseil des Ministres a approuvé les quatre arrêtés royaux concrétisant les mesures concernant le secteur des soins de santé annoncées à l'issue du Conseil des Ministres de vendredi dernier. Ces mesures prendront effet à partir du premier janvier 1997 (communiqué 1 du

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de Loi, le lundi 23 décembre 1996, de 12 h 00 à 12 h 30, sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Johan Vande Lanotte. Le Conseil des Ministres a approuvé les quatre arrêtés royaux concrétisant les mesures concernant le secteur des soins de santé annoncées à l'issue du Conseil des Ministres de vendredi dernier. Ces mesures prendront effet à partir du premier janvier 1997 (communiqué 1 du

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 déc 1996 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 23 décembre 1996](#)

Mesures dans le secteur des soins de sant#233

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe